de violente, crochets et poursuit son avantage à une allure ultra-rapide.

A ce moment, il n'y a plus qu'un seul homme dans le ring et la seule question que l'on se pose est de savoir combien de temps va encore durer Criqui.

SIXIEME ROUND. — Humery touche comme il peut : à la figure, du flanc, à l'estomac. Criqui, sous cette avalanche, ne tient plus debout que par miracle.

Sous une attaque plus violente, frappé durement, Criqui échappe à son adversaire, baisse les bras et, pour éviter le « knock-out » fatal, déclare à l'arbitre qu'il abandonne.

Une formidable ovation salue la fin du combat. Humery est longuement applaudi et Criqui, pour son courage, reçoit une ovation spéciale.

Criqui, furtivement, va féliciter son adversaire ; de son côté, Humery le remercie... et disparaît, tout à sa joie.

Criqui se remet difficilement. Puis, sous des derniers applaudissements, l'ex-champion du monde quitte le ring, probablement pour toujours.

Les autres combats de la soirée ont donné les résultats suivants :

Courant bat Max aux points.

Caillaux bat Franot par abandon au cinquième round.

Chalbuge et Huat font match nul.

Laffineur bat Fred Bretonnel aux points en dix rounds.

Parfumerie Hurez CADEAUX pour FÊTES 64, Grande-Place, Lille

Un jeune Lillois voulait courir le monde...

MAIS A SAINT-GERMAIN-EN-LAYE IL DUT DEMANDER ASILE AU COMMISSARIAT DE POLICE

A Saint-Germain-en-Laye, hier soir, un garçon de 15 ans, Raymond Delattre, se présentait au commissariat de police, le visage violacé par le froid et claquant des dents. Il demanda l'autorisation de coucher. Interrogé, après avoir menti effrontément il finit par avouer la vérité. Apprenti menuisier, employé chez M. Coleau, rue des Stations, à LILLE, et ayant été renvoyé par son patron, il avait jugé inutile de rentrer au domicile paternel pour s'attirer de nouvelles observations.

Le goût des aventures empêchait le jeune garçon de travailler. Il désirait connaître le monde, et dans le dessein de gagner un port de mer, il partit par cet itinéraire fantaisiste : Lens, Arras, Paris, Saint-Germain-en-Laye. Dans cette ville, constatant qu'il ne lui restait plus qu'un franc, il renonça à son projet.

Le commissaire de police a arrêté le jeune Delattre, pour vagabondage, en attendant que sa famille, prévenue, vienne le reprendre.

CHAPEAUX ABBAYE 2, Rue Esquermoise .. LILLE ..

COUR D'ASSISES DU PAS-DE-CALAIS

Une affaire de coups à Loos-en-Gohelle

UN MINEUR QUI BLESSA GRIEVEMENT A L'ŒIL UN DE SES COMPATRIOTES A ÉTÉ ACQUITTÉ

C'est une affaire de coups que les jurés du Pas-de-Calais ont eu à juger aujourd'hui. Disputé certainement provoqué par l'ivresse mais qui n'en devint pas moins grave du fait que l'un des antagonistes en perdit un œil. Voici les faits d'après l'acte d'accusation qui sont reprochés à l'accusé.

Lévêque Augustin, demeurant à Loos-en-Gohelle. — Défenseur : Me Tiry, du barreau de Béthune.

Dans la soirée du 28 août 1927 vers 23 h. 30, le mineur Lévêque Augustin qui se trouvait en état d'ébriété eut, à la sortie du café Andrescq, à Loos-en-Gohelle, une légère discussion avec un consommateur, M. Aubé Achille, 31 ans, commis d'architecte à la Coopérative de reconstruction de Loos et à propos de cette Coopérative.

Ayant rejoint quelques instants plus tard M. Aubé, qui cheminait derrière lui, Lévêque en présence de divers témoins, lui reprocha d'avoir détourné une somme de 5.000 francs au préjudice de sa belle-mère, membre de la Coopérative.

Sous l'outrage, M. Aubé s'approcha de Lévêque et le bouscula ou lui porta une gifle. Lévêque riposta aussitôt par un violent coup de poing qui atteignant M. Aubé à l'œil droit, lui fit une grave blessure, entraînant la perte de la vision de l'organe atteint.

Il résulte, en effet, de l'examen auquel a procédé l'expert commis M. le docteur Peinlian, que M. Aubé est définitivement atteint de cécité de l'œil droit.

DES DÉBATS

Après l'appel des sept témoins, dont l'un est excusé, M. le docteur Pambian, commis à l'expertise du blessé, l'accusé est interrogé.

Il raconte la scène dans ses détails, disant qu'il n'a pas voulu blesser Aubé.

Questionné sur le reproche fait à Aubé d'avoir détourné 5.000 francs, Lévêque répond que ses paroles ont été mal interprétées.

La série des témoins commence avec la victime. M. Achille Aubé, qui a l'œil droit couvert d'un pansement. Après sa déposition Me Dion se constitue partie civile en son nom et réclame 150.000 francs de dommages-intérêts.

Après le gendarme Hugot, qui a fait l'enquête, Michel Caron, électricien et Augustin Caron, cultivateur, ne disent rien d'intéressant.

MM. François Brongniart, entrepreneur de battage et Géry Lévêque, ingénieur, à la fosse 15 des Mines de Lens, donnent les meilleurs renseignements sur l'accusé.

Sans suspension de séance, Me Dion M. Dufayet et Me Tiry prennent la parole.

Après délibération, le jury rend un verdict négatif et la Cour acquitte Lévêque, qui est condamné à 50.000 fr. de dommages-intérêts à la partie civile.

MŒURS A HOUDAIN

L'audience avait d'abord été consacrée au mineur Polonais Stanislas Slantenski, 41 ans, à Houdain, accusé d'attentats à la pudeur sur une fille âgée de 13 ans.

Après plaidoirie de Me Jérôme, il est acquitté.

Dans sa séance d'aujourd'hui, la Cour aura à rendre son verdict sur l'affaire de viol dont est accusé le sieur Gribeauval Jules, ouvrier agricole, demeurant à Dainville.

Au Conseil de Guerre des 1re et 2e Régions

Audience du 20 décembre

INSOUMIS D'AMÉRIQUE. — N'ayant pas rejoint leur corps d'affectation, à la déclaration de la guerre, Vandekerkove René, classe 1914, écope six mois avec sursis et Raoul Tachart, classe 1922, du recrutement de Béthune, bénéficie d'un jugement d'acquittement après plaidoirie de Me Kah. Tous deux, résident depuis plusieurs années en Amérique, invoquaient, comme excuse, leur ignorance des obligations militaires.

VOLS. — De deux prisonniers, prévenus de vols militaires et de vols simples à l'égard de soldats de leurs chambrées et appartenant à des régiments d'artillerie de la région du Nord, l'un est acquitté et l'autre est condamné à un an d'emprisonnement avec le bénéfice du sursis. Défenseur : Me Kah.

Electricité

TOUTES FOURNITURES pour installations d'électricité TOUTES LES LAMPES pour l'éclairage électrique

A. Marchandier

11, Rue St-Pierre-St-Paul, LILLE 11118

Les scandales de mœurs

A BOULOGNE-SUR-MER

C'est aujourd'hui que les inculpés du "Temple du Plaisir" comparaîtront devant le tribunal correctionnel

C'est aujourd'hui mercredi, que comparaîtront devant le Tribunal correctionnel de Boulogne, l'armateur Gabriel Huret, la cartomancienne-entremetteuse, Thérèse Jougleux dite « La Grosse Thérèse », Louis Brefort et sa femme, née Yvonne Routier, les quatre inculpés du « Temple du Plaisir » dont le « Réveil » a conté les tristes exploits.

Gabriel HURET

Le sensationnel scandale de mœurs a soulevé, n'en doutons pas, à Boulogne, et dans sa région, une énorme émotion. Aujourd'hui les inculpés vont avoir à répondre de leurs actes.

A la veille du procès, qui se déroulera, à huis-clos, il n'est pas sans intérêt de rappeler l'affaire, et de montrer une fois de plus comment les inqualifiables pratiques du quatuor ont été découvertes.

Chez la "Grosse Thérèse"

Au numéro 5 de la rue du Pont-de-Service, en plein quartier des mareyeurs vivait une cartomancienne, Thérèse Jougleux, plus communement connue sous le nom de la « Grosse Thérèse ».

La matrone avait réussi à se faire une clientèle. De partout, de tous les points de la région, des femmes inquiètes, avides de connaître leur destin, venaient la consulter.

Thérèse, avait déjà eu cependant maille à partir avec la police des mœurs, rue de Lorlette, où elle habitait auparavant.

Au nouveau domicile, elle avait repris son « commerce » peu recommandable, et sa maison était devenue le rendez-vous du « Tout Boulogne qui s'amuse ».

L'actif commissaire central, M. Fournier, fit établir une étroite surveillance dont fut chargé le brigadier Dambron, de la sûreté.

De son côté, M. Beaujean, commissaire de police, se mit aussitôt à l'œuvre.

Au cours de ses factions, le brigadier Dambron ne fut pas peu surpris de voir entrer le soir à plusieurs reprises au « Temple du Plaisir » un ménage accompagné d'une fillette d'une dizaine d'années.

La femme n'était autre qu'une femme de vie, Yvonne Routier. Quant au mari, tout portait à croire qu'il vivait des charmes de sa femme. Mais que diable allait faire la petite « Lucienne » chez Thérèse la cartomancienne ?

Le pot aux roses découvert

Peu après, Yvonne Routier était arrêtée pour avoir entolé de onze livres sterling un Anglais en goguette. Son mari était appréhendé comme complice. Les époux récoltaient respectivement 6 et 4 mois de prison.

La petite Lucienne allait vivre avec sa grand'mère, rue de l'Oratoire.

Les époux en prison, l'occasion était bonne de tirer l'affaire au clair.

On appela la « gosse » on l'interrogea, et bientôt on apprenait par elle à quel odieux trafic elle était livrée, elle et plusieurs de ses compagnes.

La pauvre fillette faisait en effet la récit des scènes navrantes d'érotisme, auxquelles elle était livrée, en présence de sa mère, et de son beau-frère.

Qui était encore là ?

— Un armateur, M. Gabriel Huret, qui payait le champagne, offrait la malheureuse enfant.

Arrêtés

Immédiatement après cette accusation, l'armateur était appelé à la sûreté, où il était mis en état d'arrestation.

Il niait d'abord mais les enfants en cause confirmèrent leurs déclarations devant M. Mommessin, actif juge d'instruction, chargé de l'affaire.

Puis Yvonne Routier finit par avouer. Peu après, Gabriel Huret passait à son tour des aveux complets.

L'affaire devenait grave. M. Mommessin la mena avec énergie, mettant à éclaircir le mystère, toute sa conscience professionnelle. De multiples interrogatoires eurent lieu, des confrontations suivirent. On parla de nouvelles inculpations possibles, mais finalement l'instruction fut close et M. Mommessin renvoya devant le Tribunal correctionnel les quatre inculpés.

Quatre inculpés

C'est à l'audience de cet après-midi à 13 h. 30, que comparaîtra le lamentable quatuor.

Les inculpés sont :

Gabriel HURET, 37 ans, né le 10 mai 1890, armateur, 16-12, rue Magenta, à Boulogne-sur-Mer ;

Thérèse JOUGLEUX, dite la « Grosse Thérèse » née le 27 septembre 1872, dans une petite commune de l'arrondissement de Montreuil ;

Yvonne ROUTIER, femme Louis Brefort, née le 19 mars 1900 ;

Et son mari Louis BREFORT, sans profession, né à Boulogne, en 1906.

Ajoutons comme nous l'avons déjà dit, qu'en raison de son caractère tout à fait particulier, le procès se déroulera à huis-clos.

Les inculpés sont poursuivis pour excitation habituelle de mineures à la débauche et pour attentat aux mœurs, délits réprimés par l'article 334 du Code pénal.

Les peines encourues sont de six mois à trois ans de prison et de 50 à 5.000 francs d'amende pour Huret et Thérèse Jougleux, et de trois à cinq ans de prison pour Louis Brefort et pour sa femme.

C'est avec le plus vif intérêt qu'on attend à Boulogne l'épilogue de la sensationnelle affaire, qui depuis bientôt deux mois défraie toutes les conversations.

M.P.

Une nouvelle affaire de mœurs à Boulogne

UNE TENANCIÈRE DE CAFÉ INCITAIT SES BONNES A SE LIVRER A LA DÉBAUCHE

M. Beaujean, commissaire de police du 1er arrondissement, vient de découvrir une nouvelle affaire de mœurs. Afin de ne pas gêner les investigations policières, disons qu'il s'agit d'une tenancière de café incitant ses bonnes (plusieurs sont mineures), à se livrer à des clients de passage ou à des habitués.

Les faits se seraient passés dans une rue avoisinant le théâtre.

En sus des trois grosses affaires de mœurs qui seront jugées correctionnellement aujourd'hui, voici celles dont aura à connaître le tribunal correctionnel : Outrages publics à la pudeur et violation de domicile, Victor Chansoy, 54 ans, employé à Rinxent ; Outrages publics à la pudeur, Pierre Dollet, 19 ans, chauffeur à Calais ; Albert Sueur, de Saint-Etienne-au-Mont ; Excitation de mineures à la débauche, Alphonse Prévost, 49 ans, cafetier à Paris-Plage.

A LILLE

L'INDUSTRIEL DE SAINT-QUENTIN NE SEMBLE PAS DEVOIR ÊTRE INQUIÉTÉ

Hier l'instruction de l'ignominieuse affaire de mœurs de Lille a continué son cours.

M. Hénaut juge d'instruction a continué d'interroger la femme Morand.

D'autre part, il a encore entendu M. D..., industriel, à Saint-Quentin, qu'il a confronté avec les deux femmes.

Il semble résulter que M. D... ne pourrait être inculpé que de complicité d'excitation de mineure à la débauche.

D'autre part, nous avions annoncé hier que des recherches avaient été faites en vue de retrouver une femme de mœurs légères qui aurait été l'initiatrice de la petite Lucienne avaient été infructueuses.

Dans l'arrondissement de Lille et dans le Nord on n'a pu recueillir aucun indice au sujet de cette femme. Il est à espérer que la justice pourra le retrouver ; des indications seraient précieuses pour la bonne marche de l'enquête.

Rappelons que c'est probablement jeudi que le magistrat entendra un personnage d'Arras, dont nous avons parlé ces jours derniers.

LA JOURNÉE SPORTIVE

FOOTBALL-ASSOCIATION

LES RÉSULTATS DU 18 DÉCEMBRE

Etoile Sportive de Bully bat J.S. de Douvres par 2 à 1. — Douvres gagne le toss et s'adosse au vent. Dès le but Douvres part en trombe et pendant une dizaine de minutes se montrera menaçant surtout par ses ailiers. Bully réagit et commence à prendre le dessus mais les Douvrois ne se laissent pas faire et sur un long schoot de Level Asquin voit la balle pénétrer dans ses filets.

L'Etoile se cabre et sort de sa torpeur, les demis se mettent en route et les avants bien servis font plusieurs essais qui échouent de peu. A la 40e minute de la mi-temps, Mucha sur corner égalisera.

A la reprise, l'Etoile à des alles et pendant cette seconde partie du feu, les blancs domineront très souvent.

Bigot marquera un 2e but. Les Douvrois feront tout pour égaliser et furent sur le point de réussir, St-Georges obligeant Asquin à mettre de justesse une balle en corner.

A Douvres, les meilleurs furent les deux St-Georges, les deux Gugelot et Colin.

A Bully l'équipe a bien joué surtout en seconde mi-temps, citons Mucha, les trois demis et Davis.

L'arbitrage de M. Quarante fut comme d'habitude apprécié des deux équipes et à l'abri de toute critique.

— **E.S.B. 1 B bat J.D. Douvres par 3 à 1 à Douvres.**

— **E.S.B. juniors bat U.S. Bruay juniors par 3 à 0.**

L'Union Sportive Fourmisienne devait rencontrer dimanche l'Union Sportive de Sous-le-Bois. Les Usfistes attendirent vainement l'U.S.S., il est vrai que la neige avait rendu les terrains impraticables et le froid a dû certainement retenir l'U.S.S. Ce sera partie remise.

A. S. Souvry bat A. S. Flines 1 B par forfait. — Flines ne s'est pas présenté sur le terrain.

Lommoise Sportive bat R.C. Garvin par 16 à 0.

Sport Ouvrier Lillois 1 A bat Electric Club 1 A par 5 buts à 3. — Match joué amicalement. Les deux équipes ne se présentèrent pas au complet et dominèrent à tour de rôle : en première mi-temps, où l'Electric mena par 2 buts à 0 puis à la reprise le Sport s'imposa nettement et enleva la décision par 5 buts à 3.

— **S.O.L. 1 B bat Racing Club Antonien 1 B par 3 buts à 0.**

— **S.O.L.** — Les membres de la Commission sont priés d'assister à l'Assemblée de Commission qui aura lieu mercredi à 7 h. 30 au siège 42, rue d'Arcole.

Association Sportive Courcellesse bat A.S. St-Sauveur d'Arras par forfait. — Les Courcellois ont vainement attendu leurs adversaires, qui n'ont pas daigné se présenter et n'ont pas prévenu.

Union Sportive Bruaysienne. — A Nœux l'équipe 1re de Bruay a battu l'U.S. de Nœux par 6 buts à 2. Ce fut une brillante victoire de nos lièvres qui confirmèrent ainsi leur valeur et surprirent agréablement leurs supporters en obtenant ce score flatteur.

La partie fut toute à l'avantage de Bruay. Le tir but fut amené par l'ailier gauche Landru : le 2e fut obtenu sur penalty : le 3e, fut l'œuvre de l'avant-centre Jankowski sur une belle combinaison de la ligne d'avants. Piqués au vif par les 3 buts des visiteurs, les noeuxois se réveillèrent soudain et sur une descente l'ailier droit centra et l'avant-centre bien placé marqua imparablement. Mais les Lièvres reprirent de nouveau le contrôle du ballon et sur une descente de toute la ligne d'avants, les Lièvres parvinrent une fois de plus à tromper la vigilance du portier local. A la mi-temps, Bruay comptait 4 buts à 1.

Après les citrons, les Lièvres continuèrent leur pression et obtinrent encore deux jolis buts dont 1 par Jankowski et l'autre par Dumetz : les Noeuxois de leur côté obtinrent encore un but.

C'est sur ce beau résultat de 6 buts à 2 que la fin fut sifflée.

DEMANDES DE MATCHES

Sport Ouvrier Lillois demande match pour ses équipes 1 A pour les mois de mars, avril mai 1 B et 2e pour toute la saison.

Union Sportive de Wasquehal. — Equipe 2, le 15 janvier sur terrain adverse, le 22 janvier à 10 h. à Wasquehal, le 29 janvier et 5 février sur terrain adverse, le 12 février à 10 heures à Wasquehal, les 19 et 26 février sur terrain adverse.

Equipe juniors, les 8, 22 janvier et 5 février sur terrain adverse, les 19 et 26 février à 8 h. 30 à Wasquehal.

S.O. Douai 1 A sur terrain adverse contre indemnité le 25 décembre ou le janvier, écrire avec conditions à Candas Henri, 49 rue de Paris à Douai.

U.S. Péronchiste pour son équipe 1 A pour les dimanches 25 décembre et 8 janvier 1928 contre bonne équipe Division d'honneur Groupe B ou réserve Groupe A. Contre indemnité.

Association Sportive Courcellesse pour l'équipe 1 B pour toute la saison. Ecrire à M. Léopold Petit, Secrétaire 9, rue Edouard-Vaillant, Courcelles-lez-Lens (P.-de-C.).

BOXE

UN GRAND GALA A BRUAY-EN-ARTOIS

On parle beaucoup à Bruay, du prochain gala de boxe qui aura lieu le samedi 24 décembre, à 20 h., Salle du Cercle des Mines. Rien n'a été négligé pour mettre sur pied un programme hors pair et les combats promettent bien équilibrés.

Le combat Tassin-Faugière vaut à lui seul le déplacement. Tous ont encore en mémoire la rencontre qui opposait il y a quinze jours à Arts, deux de nos meilleurs poids plumes français : Tassin élève Prunier à Faugière élève Bonelli de Paris. Ce dernier rencontrait au pied levé le crack bruaysien, remplaçant le bordelais Fabrègues, blessé au cours d'un combat. Malgré son manque d'entraînement, Faugière fournit un combat qui souleva l'admiration des milliers de spectateurs et Tassin livra un des plus beaux combats de sa carrière pugilistique.

Evidemment, un match-revanche s'imposait et il a été conclu sur le champ, et c'est avec plaisir que les sportsmen du pays noir accueilleront cette heureuse nouvelle.

Ollyvon, un coq boxeur dont la popularité grandit, est encore tout auréolé de son écrasante victoire qu'il remporta à Paris et sous peu « descendra » à nouveau dans la capitale pour rencontrer un adversaire de valeur.

Agé de 19 ans il boxe depuis l'âge de 13 ans et comme Tassin, Touzet, Gambier apprit les premières notions de la boxe sous le contrôle de François Vandenbogaerde qui, il y a quelques années dirigeait un club de boxe. 45 combats livrés, 40 victoires le tout le résultat de sa carrière.

Parmi ses nombreuses victoires nous relevons celles remportées sur Carpentier de Dunkerque, Delannoy de Liévin, Deleloy de Nœux, Wary de Liévin, Caron d'Auchel, Flament jeune d'Auche, Lejeune de Béthune, Vaneslande de Roubaix, Richonnet de Paris, Géo Gérin, Géo Falcq de Paris, Vandenberghe de Tourcoing.

Le 24 décembre, il rencontrera le jeune Malaise de Roubaix qui a à son actif plus de 125 combats et comme référence, champion de Belgique 1923-24-25.

Le morceau sera dur pour Ollyvon et le combat sera acharné. Qui vaincra ? c'est le secret de la soirée qui précède Noël.

Touzet, 64 kilos du C.A.V. un des meilleurs welters du Nord croisera les mitaines avec le dur Rabaisien Rotsaert.

Devermelle, 60 kilos du C.A.B. qui vient d'essuyer plusieurs défaites cuisantes, aura à cœur de s'octroyer une victoire sur Géo Harri afin de redorer son blason.

Compagnon, 57 kilos du C.A.B. un jeune qui promet, rencontrera Hardy 56 kilos de l'Amicale des Arts de Roubaix.

Compagnon junior, 50 kilos du C.A.B. contre Flavet, 49 kilos de Roubaix et le jeune Gauthier, 49 kilos du C.A.B. n'aura pas la partie belle avec le jeune Declercq junior de Roubaix.

Il sera prudent de retenir ses places à l'avance chez M. Perry où un plan sera exposé.

UN GALA A MARQUETTE

Le Boxing Club de Marquette organise pour le lundi 26 décembre 1927 dans la soirée, un nouveau gala de boxe, qui sans aucun doute obtiendra le même succès que les précédents.

Nous donnerons ultérieurement le programme complet de cette soirée pugilistique à laquelle participeront des boxeurs réputés tels que Soudan, le fameux Tourquennois Herlein, la grande révélation de Lille, Poitier de Tourcoing, et les vedettes locales, déjà Geldof, Warloquier etc., etc.

A DUNKERQUE

Les managers du Nord et du Pas-de-Calais, désireux de faire boxer leurs hommes à Dunkerque, cette saison, sont priés d'envoyer les noms le record des hommes, ainsi que les conditions, à M. Parsia, 10, quai du Leughenaer, à Dunkerque.

Les boxeurs de Dunkerque se tiennent à la disposition de tous les organisateurs.

Par la même occasion, Pérot, de Dunkerque, relève le défi de Lefort, de Boulogne.

DÉFIS LANCÉS

Amicale des Arts de Roubaix : Collet, 70 kilos, champion du Nord, Vanbuysse, 63 kilos, le dur cogneur challenger au champion du Nord ; Rotsaert, 64 kilos ; Deteaye-Hardy, 57 kilos ; Declercq aîné, 52 kilos ; Pannecoucque, 51 kilos la petite merveille, lancent un défi à tous les boxeurs de leurs poids du Nord et du Pas-de-Calais.

Vanbuysse et Rotsaert principalement à Baudart et Pecqueur et Deteaye à Kid David, champion de la Marine. Vanhuysse à Chartrel.

Ecrire à Alfred Lerouge, 14, rue Newcommen à Roubaix.

CYCLISME

OLYMPIQUE DU BASSIN DE LA SAMBRE

Les membres de la Commission de l'O.B.S. réunis en assemblée générale vue le manque d'encouragement apporté par les coureurs envers les dirigeants, lors des courses organisées au seul profit de ces athlètes, ainsi que leurs absences continuelles aux réunions décident d'annuler les épreuves de Cross-Cyclo-Pédestre et de Marche qui devaient avoir lieu le dimanche 25 décembre.

Les organisateurs s'excusent de ce contretemps indépendant de leur volonté et laissent le sportif public juge de cette décision.

UN MATCH PERRAIN-DEMOOR

Julien Perrain vient de s'entendre avec Lucien Demoor, pour disputer un match omnium en trois manches (vitesse 500 mètres, record du kilomètre, poursuite limité à 10 km.).

La rencontre est fixé à dimanche prochain et se déroulera salle de l'Idéal, Wambrechies.

HIPPISME

COURSES A VINCENNES

PREMIERE COURSE. — 1. Cyclone II (Marie) g. 13.50 ; pl. 10.50. — 2. Bagatelle V (Naveux) pl. 12.

DEUXIEME COURSE. — 1. Choupette (Butti) g. 26.50 ; pl. 96. — 2. Cherville (R.C. Simonard) pl. 16. — 3. Cuzieu (R.C. Simonard) pl. 17.

TROISIEME COURSE. — 1. Berlingot II (Potier) g. 31.50 ; pl. 15. — 2. Banneville (Bondeau) pl. 34. — 3. Belle Pauvre II (Souroubille) pl. 23.50.

QUATRIEME COURSE. — 1. Blanc et Noir (Souroubille) g. 23.50 ; pl. 12.50. — 2. Bathuel (Butti) pl. 34. — 3. Bouton d'Or (Devresse) pl. 23.

CINQUIEME COURSE. — 1. Waldampierre II (Chrétien) g. 40 ; pl. 15. — 2. Vrigny (Lintanf) pl. 22. — 3. Vieux Chêri (Vorzèle) pl. 19.

SIXIEME COURSE. — 1. Astoria B (Demoider) g. 86.50 ; pl. 36.50. — 2. Accalmie (Choisselet) pl. 22.50. — 3. Villecroissant (Ruill) pl. 52.50.

La triple asphyxie de Croix

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

Tous les moyens furent employés pour y parvenir, mais ils furent vains. Tractions rythmiques de la langue, frictions énergiques, ne donnèrent aucun résultat. M. Emile Lafléchelle avait été, lui aussi, victime de l'oxyde de carbone.

L'enquête

Les causes de l'accident ont été recherchées, au cours de l'enquête conduite par M. Bycher. Il constata que la maison était alimentée par deux compteurs à gaz. L'un, utilisé pour la force motrice, l'autre pour l'éclairage.

Ces deux compteurs étaient placés près du comptoir.

Or, celui qui servait à l'éclairage, présentait une position anormale. Une déviation du raccord était forcée et une fuite abondante se manifestait par un sifflement caractéristique.

Elle était d'une telle intensité, qu'à l'approche d'une allumette, il s'en dégageait une flamme de plus de 0.15 de longueur.

C'est là la cause de cette triple asphyxie.

Les commerçants s'étaient parfaitement rendu compte que leur conduite était défectueuse. De fortes odeurs de gaz étaient, en effet, ressenties non seulement par les charcutiers, mais encore par les voisins.

Mme Delcroix, même, avait demandé à l'un de ses voisins, M. Verbecke, zingueur, de procéder à la vérification de son installation. Ce travail ayant été retardé, la catastrophe s'est produite.

On jugera de l'abondance de cette fuite lorsqu'on saura que M. Burette-Montaigne, boucher, demeurant au n. 7, sa famille et son commis incommodés, malgré la distance, ressentirent, le matin en prenant leur travail, de violents maux de tête.

Mlle Andrée Burette, 17 ans, et le garçon boucher, Camille Mille, 22 ans, ont dû s'aliter.

Du reste, dans le voisinage, plusieurs personnes se sont trouvées incommodées par les émanations toxiques.

Cet accident a causé une très grande émotion dans la ville de Croix, où les victimes étaient très avantageusement connues.

LE RÉSEAU FERROVIAIRE DU NORD ET LE DÉVELOPPEMENT DE LA FOIRE COMMERCIALE DE LILLE

Parmi les facteurs économiques qui font que la Foire Commerciale Internationale de Lille, située dans un centre considérable d'affaires, est appelée à devenir un marché très important, il y a lieu de considérer tout particulièrement l'admirable réseau de Chemins de fer qui dessert la Région du Nord et qui assure à l'industrie et au commerce les débouchés les plus rapides.

M. Javary, directeur général de la Compagnie du Nord, a accordé récemment à M. Ed. Bouchery, commissaire général de la Foire Commerciale de Lille, un entretien au cours duquel il a déclaré qu'il appréciait le gros effort fait jusqu'ici par la Foire de Lille et qu'il était heureux d'apporter pour sa part son plus large concours au développement de cette manifestation économique si utile. La Compagnie des Chemins de fer du Nord facilite, en effet, la tâche des organisateurs de la Foire. En débors d'une subvention de trente mille francs, elle accorde pour le transport des marchandises exposées, des conditions spéciales, notamment le retour gratuit de ces marchandises. Elle accorde, en outre, aux visiteurs et acheteurs qui affluent à Lille, au début d'avril, une prolongation de validité des billets d'aller et retour pendant toute la quinzaine de la Foire. D'autres satisfactions seront sans doute encore données à la Foire de Lille. C'est ainsi qu'on étudie actuellement la possibilité de tarifs spéciaux pour groupements de visiteurs etc...

Comme on le voit, la Compagnie des Chemins de fer du Nord, qui se signala pendant la guerre par d'éminents services rendus au Pays et qui réalise au lendemain de la libération du Nord un extraordinaire effort de reconstitution, ne cesse de manifester tout l'intérêt qu'elle attache à la prospérité industrielle de notre région et en donne une nouvelle preuve à l'occasion de la Foire Commerciale Internationale de Lille. Celle-ci est appelée, dans l'avenir, à bénéficier pour son extension, de l'énorme trafic que rend possible, non seulement les nombreuses voies ferrées qui convergent vers Lille, mais le grand port de Dunkerque, qui est, à proximité de notre métropole industrielle, une porte ouverte sur le monde.

En adressant ces encouragements à M. Ed. Bouchery, l'éminent Directeur de la Compagnie du Nord a souhaité qu'une concentration des efforts du Nord tout entier s'opère pour amplifier le rayonnement de la Foire Commerciale de Lille.

Comme les années précédentes, un restaurant sera installé dans la Foire Commerciale. Le Comité invite les restaurateurs intéressés à s'adresser pour renseignements au siège de la Foire, 75, rue Faidherbe, à Lille.

IMPORTANTE RÉUNION DES MEMBRES DE LA COMMISSION PARITAIRE DES PLANTEURS DE TABAC

Les membres de la Commission paritaire des planteurs de tabac se sont réunis avec les membres des groupes parlementaires. M. Rajon, sénateur, président, assisté de M. Malvy, président, Chastenet et Paganon, vice-président du groupe parlementaire de la Chambre.

Des échanges de vues sur les prix de base ont eu lieu et d'un commun accord, il a été décidé que ce prix ne pourrait être inférieur à 800 francs les cent kilos, étant donné le prix de la main-d'œuvre et les charges supportées par les producteurs.

Les membres de la Commission paritaire des planteurs de tabac ont été reçus ensuite au ministère des finances. *Les offres de l'Administration ont été sensiblement inférieures aux prix demandés par les planteurs, de sorte qu'une entente a pu être immédiatement réalisée.* De nouvelles entrevues auront lieu, soit avec le Directeur des Tabac au ministère des finances, soit avec M. Lebrun, président de la Caisse d'amortissement.

Après avoir atterri à Rome le "Georges Guynemer" est reparti pour Athènes

Dans nos dernières éditions de mardi matin nous avons annoncé que le « Georges Guynemer », dont on avait été sans nouvelles durant toute la nuit, avait vraisemblablement dû atterrir en Italie. Nos prévisions étaient justes. L'avion a en effet fait escale à Rome ainsi que l'indique le télégramme ci-dessous reçu par la direction générale de l'Aéronautique :

« Avons atterri à 13 h. 15, Rome. Etat matériel, personnel satisfaisant. Quitte Rome pour Athènes 24 heures (Signé) : ANTONIAT. »

Une deuxième dépêche annonce que l'avion « Georges-Guynemer » est parti à minuit pour Athènes.

UN AVION ACCROCHA DES FILS ELECTRIQUES ET PRIT FEU

Mardi, vers 12 h. 45, une bande de six à sept gamins se rendait sur les bords de la Lys près de l'église pour essayer la résistance de la glace. Les jeunes imprudents jetèrent d'abord de lourds pavés et comme la glace ne se rompait pas, ils se risquèrent à descendre sur la rivière gelée. En premier lieu ils se cantonnèrent sur les bords. Puis Théophile Lefève, âgé de 12 ans et demi, demeurant aux Maisons provisoires, s'aventura vers le milieu du canal. Il réussit même à atteindre l'autre rive et revint ensuite sur ses pas. Encouragés par ce succès troupeau, les gamins s'en furent un peu plus loin.

Le jeune Lefève tenta à nouveau la traversée mais avant d'arriver au milieu la glace céda et le malheureux gamin tomba à l'eau. Ses petits camarades affolés, prirent la fuite. Un vieillard, M. Bels, âgé de 70 ans et demeurant dans une maison voisine, entendit les appels désespérés du gamin. Il courut aussitôt à la rivière avec une corde qu'il jeta à l'enfant accroché à la glace. Par malheur la corde était de deux mètres trop courte. M. Bels s'en retourna vivement chez lui pour en prendre une plus longue mais quand il revint, l'enfant n'avait probablement pas pu résister plus longtemps au froid et avait disparu sous l'eau. Tous les efforts pour retrouver le corps furent vains.

Le krach de la banque Petyt à Dunkerque

INTERROGATOIRE DU DIRECTEUR DE LA SUCCURSALE PARISIENNE

Le juge d'instruction de Dunkerque a entendu hier dans son cabinet, M. Lévy Pierre, qui de 1910 à 1924, fut à Paris, directeur de la succursale de la Banque Petyt.

L'interrogatoire a été assez long. M. Pierre Lévy a déclaré que durant le moment qu'il avait dirigé la banque, celle-ci avait été très solide comme crédit. Il s'est défendu avoir joué le plus petit rôle dans l'affaire de la débâcle et a dit que s'il avait quitté la Banque c'est parce qu'il n'était pas d'accord avec M. Petyt sur la politique générale de l'établissement.

L'ALCOOL MEURTRIER

A Karskaer, dans la Suède du Nord, trois ouvriers sont décédés, six autres sont gravement malades et menacés de cécité, pour avoir bu de l'alcool pyroligneux.

L'ASSEMBLÉE DE L'OFFICE DÉPARTEMENTAL D'HABITATIONS A BON MARCHÉ DU NORD

Le Conseil d'administration de l'Office départemental d'habitations à bon marché du Nord s'est réuni à la Préfecture le mardi 20 décembre 1927, à 15 heures, sous la présidence de M. Emile Davaine, sénateur.

Etaient présents : MM. l'Abbé Lemire, député, vice-président ; Couteaux, député, secrétaire général ; Dewisme, ordonnateur-trésorier ; Dewavrin, Huyghe, Plouvier, Jean Saint-Quentin, Delcourt.

Après l'adoption du procès-verbal de la séance du 14 novembre 1927, le Conseil a procédé à la discussion des affaires portées à l'ordre du jour de la séance.

Il a approuvé le compte administratif de l'exercice 1926, arrêté le budget additionnel de l'exercice 1927, ainsi que le budget primitif de l'exercice 1928. Des félicitations ont été votées à Me Dewisme, ordonnateur-trésorier.

Acte fut donné du compte-rendu des opérations de la Société coopérative d'habitations à bon marché de Sin-le-Noble.

Des prêts individuels ont été accordés en vue de faciliter l'accession à la petite propriété.

Le Conseil d'administration a adopté les propositions de M. l'Inspecteur-Gérant touchant la gestion des immeubles et la marche des travaux de construction des groupes d'habitations d'Anzin, Bruay, Douai, Hellemmes, Saint-Amand et Wattrelos.

A l'ouverture de la séance, M. le Président, aux paroles duquel se sont associés tous les membres du Conseil d'administration présents, a adressé de cordiales et sympathiques félicitations à M. Jean Saint-Quentin, avocat, adjoint au Maire de Valenciennes, administrateur de l'Office départemental d'habitations à bon marché et vice-président de l'Union départementale des Sociétés de Secours Mutuels qui vient d'être nommé par le Collège électoral des Sociétés de Secours Mutuels du Nord et du Pas-de-Calais, membre du Conseil supérieur de la Mutualité, en remplacement du regretté Edouard Duquenne, décédé.

Le projet sur les accidents de travail examiné par la Chambre

PLUSIEURS ARTICLES ONT ÉTÉ ADOPTÉS

Au début de sa séance d'hier après-midi, la Chambre adopta d'abord plusieurs projets d'importance secondaire.

Puis, après intervention de MM. E. Chaumie, Tréminiu, Chastanet, Barthe, elle vota le projet de loi portant ouverture d'un crédit extraordinaire de 2.500.000 francs pour subvention en vue des travaux de défense contre les eaux.

L'ordre du jour appelait ensuite la discussion du projet de loi ayant pour objet de modifier la loi du 9 avril 1898 concernant les responsabilités sur les accidents, dont les ouvriers sont victimes dans leur travail.

LES ACCIDENTS DE TRAVAIL

L'article 1er de la loi du 9 avril 1898 est modifié ainsi qu'il suit :

« Les accidents survenus par le fait du travail ou à l'occasion du travail, aux ouvriers, employés ou gens de service et d